

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2013

**Présents :** C. FROMONT, J-P. THORAL, J-Y. BOUCHUT, P. PIECHON, E. CARRA, A.CARRA, .B ROSSE, M. PIEGAY, C. CROZIER, F. DIAZ.

**Absente :** F. MARDUEL, C. GONCALVES.

**Désignation d'un secrétaire de séance :** C. CROZIER.

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2013 :**  
Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

## **Délibération avis sur la composition du Conseil Communautaire de mars 2014**

Des réformes territoriales sont en cours visant une modification du nombre et de la répartition des sièges des Conseils Communautaires.

La composition du Conseil Communautaire actuel de la COPAMO est :

34 délégués titulaires désignés par les conseils municipaux des communes membres **au scrutin secret, uninominal et majoritaire** de la manière suivante :

- 2 titulaires pour les communes de 2 500 habitants ou moins
- 3 titulaires pour les communes de plus de 2 500 habitants

Dans le cadre de la réforme,

La composition du nouveau Conseil Communautaire à compter de 2014 sera :

- Des délégués communautaires élus **au suffrage universel** (fléchage sur liste)
- Chaque commune doit avoir au moins un siège
- Aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges
- Prise en compte de la population de chaque commune.

Les textes donnent deux possibilités pour la répartition des sièges :

- soit l'application stricte de la loi selon les règles de la représentation légale proportionnelle de type PLM (Paris/Lyon/Marseille) à défaut d'accord amiable des communes
- ou un régime dérogatoire : accord amiable des communes avec acceptation à la majorité qualifiée (par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celle-ci ou de la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population totale) pour une représentation choisie.

Conséquences de l'application de la loi :

- **Les communes de 0 à 1 499 habitants : 1 siège**  
(Riverie, Saint Andéol-le-Château, Saint André-la-Côte, Saint Sorlin, Saint Jean-de Touslas, Sainte Catherine, Chaussan, Rontalon, Saint Didier-sous-Riverie et Chassagny)
- **Les communes de 1 500 à 2 999 habitants : 3 sièges**  
(Orliénas, Saint Laurent-d'Agny, Saint Maurice-sur-Dargoire et Taluyers)
- **Soucieu en Jarrest : 5 sièges**  
Pour une population de 3 769 habitants
- **Mornant : 7 sièges**  
Pour une population de 5 514 habitants

Le Conseil communautaire a proposé une solution dérogatoire aux communes membres de la COPAMO pour la répartition des sièges, afin que la représentation des communes soit le plus proches possible de composition de l'actuel Conseil Communautaire.

Ce qui donnerait :

- les communes de moins de 2000 habitants seront représentées par 2 délégués au sein du Conseil Communautaire (Rontalon entre dans ce cas) ;
  - de 2000 à 3000 habitants, 3 délégués ;
  - 4 pour Soucieu en Jarrest ;
  - 5 pour Mornant ;

Le Conseil Communautaire compterait 41 délégués (conforme aux textes en vigueur). En revanche, il n'y aura désormais plus de suppléant.

Le Conseil Communautaire a validé cette composition.

Le Conseil Municipal doit donc délibérer pour approuver cette solution proposée.

Le Conseil municipal délibère pour à l'unanimité.

### **Délibération pour modification statutaire de la COPAMO. Mise à jour des statuts pour la compétence «actions culturelles» et «Déplacements»**

Il s'agit de profiter de la modification des statuts imposée par la Gouvernance 2014 pour mettre les statuts en adéquation avec les actions déjà engagées (déplacements, culture, ...).

#### **Rédaction actuelle des statuts pour la compétence Déplacements :**

Etude sur les transports et déplacements.

#### **Proposition rédaction des statuts pour la compétence Déplacements :**

Sont d'intérêt communautaire l'ensemble des réflexions, actions, projets ou dispositifs concourant à renforcer la cohérence territoriale en matière de déplacements et transports dont notamment :

- la concertation avec les partenaires et les autorités organisatrices de transports,
- la réflexion relative à la multifonctionnalité des voies, création, aménagement, entretien de liaisons «douces»,
- la réflexion et mise en œuvre de plans de déplacements interentreprises,
- la promotion de solutions alternatives à la voiture individuelle et notamment du covoiturage : animation de plate forme, aménagement et entretien de parkings,

#### **Rédaction actuelle des statuts pour la compétence Activités culturelles :**

Création, aménagement et gestion du centre culturel intercommunal

#### **Proposition de modification pour la compétence Activités culturelles:**

Création, aménagement et gestion du centre culturel intercommunal ainsi que la coordination, l'animation et le soutien des réseaux culturels intercommunaux (bibliothèques...)

Il s'agit d'une simple clarification des statuts, mais en aucun cas d'une extension de compétence, ni du nombre de personnel de la COPAMO. Il s'agit uniquement d'un travail de rédaction. Les modifications de statuts doivent être approuvées par les communes membres de la COPAMO.

Le Conseil Municipal de Rontalon délibère à l'unanimité.

#### **Contribution de la commune aux charges du SYDER**

Une délibération doit être prise chaque année pour le recouvrement des charges du SYDER sur les taxes locales.

Le montant pour 2013 s'élève à 75 380,61 €

Le Conseil délibère à l'unanimité.

#### **Délibération pour augmentation du temps de travail d'un adjoint technique 2ème classe**

Les membres du Comité Technique Paritaire ont émis un avis favorable à la demande faite par le conseil municipal pour suppression du poste au 1er mars, ainsi qu'à l'augmentation du temps de travail de Madame RIERA Valérie à compter du 1er mars 2013 (de 22,32 h à 32,11 h annuel).

Le Conseil délibère à l'unanimité.

### **Prêt consultation**

Plusieurs établissements bancaires (Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Caisse d'épargne, Banque Populaire, Caisse des Dépôts et de Consignation) ont été consultés pour un futur prêt devant couvrir l'acquisition de la Maison Bourriquant et les travaux de la troisième tranche de l'aménagement du centre bourg.

Cet investissement à long terme implique qu'il serait judicieux de choisir un emprunt sur 20 ans.

François Diaz explique les différentes formules présentées par les banques et propose de retenir celle du Crédit Mutuel au taux de 3.95 % sur 20 ans

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition du Crédit Mutuel : taux de 3,95% sur 20 ans (remboursement trimestriel, frais de dossier s'élevant à 200€).

### **Renouvellement contrat GROUPAMA**

Les cotisations Assurances auprès de GROUPAMA s'élevaient pour 2013 à 11 952,93 €.

Monsieur le maire s'est vu proposé un nouveau contrat par GROUPAMA suite à la demande de négociations de la commune. Ce nouveau contrat fixe la cotisation globale à 5 789 € pour 2013.

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ce nouveau contrat avec GROUPAMA.

### **Autorisation lancement procédure adaptée art 28 pour acquisition de véhicule**

Inscription au budget 2013 d'une somme de 30 000€ pour l'acquisition d'un véhicule type 4/4. Une consultation doit être lancée avec publicité.

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à lancer la procédure.

### **Sursis à statuer**

Révision du POS pour passer en PLU. Le Conseil va prochainement présenter le plan de zonage aux différents acteurs.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté pour surseoir à statuer en cas de dépôt d'une demande de permis de construire qui ne serait pas compatible avec le futur PLU.

### **Comptes rendus des Commissions**

- **Commission Culturelle**  
« La Soyeuse » fête ses 10 ans le 5 octobre 2013. Le Comité d'Animation de Rontalon porte le projet (une subvention parlementaire a été accordée à l'association). La mairie apporte son soutien à l'évènement.

Diverses animations sont prévues :

- projection d'un film sur l'agriculture BIO ;
- Bal Folk dans la Salle des Fêtes et repas payant proposé (produits locaux et/ou BIO seront servis) ;
- Plusieurs brasseurs feront déguster leur bière ou whisky sur le plateau sportif ;
- Une exposition sera assurée par la Médiathèque ;
- Le Café de la Place doit aussi participer aux festivités (musique Irlandaise) ;
- L'association «Musique à Rontalon » tiendra une buvette et se chargera des entrées au bal.

- **Commission Bâtiment**

- Inauguration du bâtiment scolaire rénové en la présence de Madame le sous-préfet ;
- Plusieurs travaux à effectuer dans le bâtiment scolaire rénové : problème d'attache de volets, sol cloqué (mise en demeure de l'entreprise si cette dernière n'agit pas), anti pince-doigts défectueux.
- Spot de l'église défectueux. Le SYDER doit relancer l'entreprise.
- Tags sur différents murs de la commune.

- **CME**

Première réunion du CME le 20 avril 2013. Les enfants se sont investis et poursuivent plusieurs projets. Ils ont rencontré Dominique MONGE dans le cadre d'un projet touchant au sentier botanique. L'ensemble du CME était présent à la cérémonie du 8 mai.  
Visite du Conseil Général le 15 juin.

- **Commission environnement**

Inscription de Rontalon au concours des villages fleuris.

- **Questions diverses**

- Les associations « Au-delà des mots » et « Les Amis de la Paroisse » remercient la Mairie pour les subventions accordées.
- La commune de Chaussan a informé Monsieur le Maire qu'elle ne fera plus appel au taxi qu'elle avait en commun avec Rontalon et Saint Andéol le Château pour le portage des repas scolaires lors de la prochaine rentrée scolaire en septembre 2013 (Chaussan aura recours à son agent technique).
- Le conseil général a transmis à la commune les horaires des bus scolaires aller-retour pour la ligne Rontalon-Mornant seulement (Rontalon Le Bourg, Rontalon LeBoulard, Rontalon Le Giraudier).
- Sondages effectués par la société FONDASOL.

Le SMAGGA tient une réunion d'information le 5 juin 2013 à 18H00. Il invite à cette occasion les riverains et les personnes concernées par la réfection du pont du Rely.  
Le pont de la Tuillière sera conforté cet été.

- La conférence des maires s'est déroulée autour de 2 axes :
  - Réforme des rythmes scolaires,
  - Réformes territoriales.
- L'usure de la tondeuse (15 années d'ancienneté) demande une réfection de son moteur (836€) ; aussi le Conseil envisage l'achat d'une nouvelle tondeuse autoportée dont le coût est estimé à environ 3 000 €.

Fin de la séance : 21H58.